

des tracés déjà établis dans le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta avec, en plus, la construction d'une canalisation, parallèle au tracé de l'*Alberta Natural Gas*, dans le sud-est de la Colombie-Britannique.

Selon le rapport de l'O.N.E., le projet de la *Foothills* (Yukon) "présente en général le meilleur tracé pour le transport du gaz de l'Alaska vers les marchés des quarante-huit États du Sud" mais cependant "dans l'intérêt des canadiens, le projet tel qu'il a été présenté dans la demande devrait subir certaines modifications". L'Office recommande au gouverneur en conseil de ne pas donner son approbation avant:

"(i) que l'Office ait reçu, le 26 août 1977 au plus tard, les modifications appropriées aux demandes actuelles, en vue de la délivrance des certificats au nom des filiales de la *Foothills* (Yukon) pour les tronçons de la cana-

lisation dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Pour ce qui est de chacune des filiales, la *Foothills* (Yukon) posséderait 51 p. cent des actions donnant droit de vote, et la *Westcoast*, l'*Alberta Gas Trunk Line* et l'*ANG* (ou la *Westcoast* si l'*ANG* les refuse) 49 p. cent respectivement;

"(ii) que la *Foothills* (Yukon) ait conclu avec le gouvernement du Canada des accords en vertu desquels la société ou tout successeur entreprendrait:

a) de mener des études de faisabilité sur la construction d'un gazoduc de 30 pouces de diamètre au moins, qui partirait du delta du Mackenzie et suivrait la route de Dempster pour raccorder le delta au réseau de la *Foothills* (Yukon) près de Dawson (Yukon), et de présenter à l'Office national de l'énergie, le 1er juillet 1979 au plus tard, une de-

mande de certificat de service public pour un tel pipeline;

b) d'accepter d'acheminer dans la canalisation principale de 48 pouces de diamètre, entre le point de raccordement de la conduite latérale de Dempster et un ou des endroits situés au Canada, le long du réseau de 48 pouces de diamètre, les quantités de gaz du delta jugées nécessaires aux marchés du sud du Canada, à compter du 1^{er} juillet 1984 ou à une date ultérieure que déterminerait le gouvernement;

c) de verser à la demande du gouvernement du Canada, une somme que ce dernier utiliserait pour couvrir les coûts socio-économiques indirects de la construction du pipeline au nord du 60^e parallèle, coûts engendrés durant les deux années qui suivent l'autorisation accordée par l'Office de mettre le pipe-line en service. L'Office propose que l'obligation se limite à 200 millions de dollars."

Un champ de carburant à explorer: la forêt

D'après une étude préliminaire diffusée par le ministre fédéral des Pêches et de l'Environnement, le méthanol, ou alcool de bois, pourrait être produit au Canada en quantités industrielles à partir des ressources forestières excédentaires pour alimenter (du moins en partie) les automobiles et autres engins à moteurs.

Le rapport démontre qu'avec un barème d'impôt favorable, le méthanol pourrait être fabriqué dès aujourd'hui de façon rentable, à un prix qui pourrait faire concurrence à celui de l'essence.

La biomasse forestière excédentaire mentionnée dans le rapport comprend les arbres faisant partie de la coupe annuelle permise des forêts canadiennes, mais dont l'utilisation n'est pas prévue avant l'an 2000. Elle comprend, par ailleurs, des espèces considérées comme impropres à l'exploitation forestière traditionnelle, comme les déchets de la récolte, l'écorce et la sciure.

Le méthanol peut être utilisé seul ou mélangé avec de l'essence. Son utilisation exclusive nécessiterait certaines modifications fondamentales des moteurs; toutefois, dans des mélanges comptant jusqu'à 20 pour cent

de méthanol, seules des modifications mineures et peu coûteuses seraient nécessaires.

Basant l'analyse sur l'emploi d'un mélange de méthanol et d'essence dans une proportion de 15 et 85% l'étude révèle qu'il y a plus de matière végétale excédentaire dans nos forêts qu'il n'en faut pour satisfaire aux besoins prévus de carburant d'ici à la fin du siècle au Canada. Ce qui milite, encore plus en faveur de l'utilisation du méthanol dans les carburants actuels, c'est le fait que ce mélange combustible laisse entrevoir une réduction notable de la pollution.

L'étude prévoit la création d'une nouvelle industrie canadienne d'importance qui pourrait amener un développement régional considérable dans plusieurs zones rurales et créer jusqu'à 40 000 nouveaux emplois au pays. Le rapport indique aussi qu'une production annuelle de 5 milliards de gallons de méthanol est réalisable, ce qui entraînerait des économies annuelles de 800 millions\$ en importations de capitaux qui seraient normalement utilisés pour l'achat de pétrole de l'étranger.

De plus, le rapport prévoit qu'une industrie nationale de méthanol permettrait aux provinces de produire une plus grande part de l'énergie dont elles ont besoin et qu'elle donnerait lieu à une

répartition plus équitable de la production énergétique au pays.

(Extrait du journal *Le Papetier*, printemps 1977).

Prêt au Kenya pour levé géologique

Le Canada prêtera 1,1 million \$ au Kenya pour financer un levé géophysique aérien dans ce pays de l'Afrique de l'Est, a annoncé le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson.

Le gouvernement kényan accorde une haute priorité au développement minier comme moyen d'améliorer la situation du pays au chapitre des devises étrangères. Le levé constituera une part importante des efforts déployés en vue de trouver de nouvelles possibilités d'exploitation minière.

L'exploration portera sur 25 000 kilomètres carrés de la ceinture minière de la côte, et sur quelque 26 000 kilomètres dans les provinces occidentales.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) finance et coordonne la participation canadienne à ce levé. L'ACDI a déjà fourni au *Geological Survey of Kenya* du personnel et du matériel grâce auxquels les données recueillies lors du levé seront dûment prises en compte et mises à contribution.